



Politique sur l'inclusion et les besoins particuliers

Bien-être et inclusion

Gouvernement de l'Ontario

En Ontario, les élèves ayant des besoins particuliers “peuvent avoir des besoins éducationnels qui ne peuvent pas être satisfaits par les pratiques régulières d'enseignement et d'évaluations. Ces besoins peuvent être satisfaits grâce à des adaptations et/ou un programme d'éducation modifié qui apporte des changements aux attentes de l'année d'études correspondant à l'âge de l'élève pour une matière ou un cours donné.” (MÉO, 2016). Ces élèves sont parfois officiellement identifiés comme élèves en difficulté. Les besoins de ces élèves sont définis par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario grâce à la Loi sur l'Éducation et plus particulièrement au Règlement 181/98. Ces derniers régissent les procédures à suivre pour identifier ces élèves et leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour participer pleinement à leur éducation.

Mission

Le conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a comme mission de répondre aux besoins de tous ses élèves en offrant un milieu d'apprentissage où la diversité est reconnue, appréciée et recherchée. L'école secondaire publique Gisèle-Lalonde s'engage à répondre à cette mission en offrant un milieu sain où chaque élève goûte à la réussite scolaire et personnelle. Plus précisément, les enseignants offrent une approche multidisciplinaire où différents styles d'apprentissages sont offerts aux élèves selon leur profil. Le bien-être et l'inclusion sont donc à la base de l'apprentissage à l'école Gisèle-Lalonde.

Définition des besoins particuliers

Les programmes et services de l'enfance en difficulté visent à donner un accès équitable à l'apprentissage à tous les élèves ayant des besoins particuliers. Des procédures sont mises en place afin de veiller à une identification précoce des besoins et à une mise en place de stratégies d'intervention rapide et efficace. Voici une liste non exhaustive de certaines difficultés:

- difficulté auditive moyenne, grave ou profonde, ou un handicap visuel;
- trouble du spectre autistique;
- identification par le CIPR comme surdoué;
- troubles modérés à sévères du langage;
- difficultés au niveau du comportement;
- déficience intellectuelle légère;



-
- trouble envahissant du développement;
 - besoin d'aide pour améliorer ses compétences en lecture, en écriture et en calcul.

Les spécialistes de l'inclusion

Une équipe complète se voue à l'établissement d'un climat de collaboration afin de subvenir aux besoins de tous les élèves. Les élèves identifiés comme ayant des besoins particuliers sont pour la plupart intégrés dans les salles de classe. Il est donc important de suivre la procédure établie par le Ministère de l'Éducation et détaillée par le CEPEO pour que tous les intervenants puissent les aider. Au départ, l'enseignant(e) ressource révise les forces et besoins de l'élève et élabore un Plan d'Enseignement Individualisé (PEI). Les enseignants peuvent consulter une équipe d'experts si le besoin est démontré tel que des conseillers en éducation spécialisés, enseignants ressources itinérants pour malentendants, psychologues, travailleurs sociaux, techniciens en éducation spécialisés, orthophonistes, techniciens en éducation spécialisés en habiletés sociales. Les parents des élèves sont aussi des partenaires importants dans l'élaboration des Plans d'enseignement individualisés. Le processus d'identification, de placement et de révision des élèves est alors respecté. (CEPEO, 2009).

Équipe des services pédagogiques du CEPEO

Le Conseil scolaire offre une panoplie de services au personnel des écoles. Plus précisément, l'équipe de bien-être et sécurité s'assure de l'inclusion de tous les élèves et l'équipe de l'enfance en difficulté veille aux adaptations offertes aux élèves ayant des besoins particuliers. Toutes deux composées de conseillers pédagogiques, ces équipes veillent à offrir des formations régulièrement pour bien outiller le personnel scolaire, tels que les aide-enseignants, les enseignants et les membres de la direction.

Équipe spécialisée du personnel enseignant de Gisèle-Lalonde

Enseignants responsables de la réussite des élèves (ERRÉ)

Ces enseignants s'engagent dans l'équipe de la réussite afin de planifier des plans d'interventions ciblés pour les élèves à risque. Ainsi, ils assurent, en collaboration avec les enseignants, les suivis individuels nécessaires pour la réussite de l'élève. Ces enseignants appuient les élèves en leur offrant des stratégies pour améliorer leurs habitudes de travail et leurs habiletés d'apprentissages. De plus, ils collaborent avec le personnel enseignant pour le suivi des élèves à risque en partageant des ressources, des stratégies pédagogiques, des outils d'évaluation variés. Ils encouragent aussi l'harmonisation des pratiques et la différenciation des styles d'apprentissages au sein de l'école. En collaboration avec la



direction, les conseillers en orientation et les enseignants EED, les enseignants ERRÉ assurent la réussite de tous les élèves.

Enseignant spécialiste de l'enfance en difficulté (EED)

Les enseignants EED sont des enseignants qualifiés et formés pour enseigner aux élèves en difficulté à l'école. Ils sont régis par la Loi sur l'éducation de l'Ontario. Ils offrent un appui aux élèves selon les besoins identifiés par le plan d'enseignement individualisé (PEI) en élaborant, enseignant et évaluant les attentes modifiées ou différentes qui relèvent directement d'eux. De plus, ils accompagnent et collaborent avec le personnel enseignant afin de mettre en place le PEI en salle de classe. Ils s'assurent que l'application des stratégies soit efficace et en lien avec les attentes du PEI de l'élève. Par exemple, ils forment les enseignants et les élèves quant à l'utilisation de la technologie d'aide. Enfin, ils s'assurent d'une communication continue entre les acteurs clés, tels que les membres de la direction, les autres membres du personnel enseignant, les parents et l'élève. En collaboration avec l'ensemble des membres du personnel, les enseignants EED assurent la réussite et l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers.

Réussite de l'élève

Les élèves à l'école Gisèle-Lalonde ont accès à une panoplie de ressources pour assurer leur réussite. Par exemple, les enseignants sont disponibles à l'heure du dîner pour répondre à leurs questions. Les élèves ont aussi accès au club de devoirs tous les soirs où ils peuvent recevoir de l'appui additionnel par des enseignants. Enfin, ils ont accès à plusieurs ressources en ligne, tels que Google Classroom, où les enseignants interagissent avec les élèves et où ils ont accès à la matière en tout temps, ce qui permet l'accès équitable pour tous.

Évaluation

Les élèves ayant des besoins particuliers cheminent dans les programmes de l'IB dans les classes régulières. Les enseignants subviennent à leurs besoins à l'aide de différenciation et d'adaptations pédagogiques. Voici, entre autres, des exemples d'adaptations:

- Flexibilité de la durée de l'examen, du cours ou de l'échéance - donner une date d'échéance ultérieure à l'élève lorsqu'il fait un travail, un devoir ou un projet.
- Utilisation d'une aide humaine - appuyer l'élève dans la planification et l'exécution de la tâche (morceler, estimer le temps nécessaire pour effectuer chaque étape, utiliser un outil pour mesurer le temps). Des éducateurs et éducatrices de formation sont également disponibles.



-
- Flexibilité du lieu d'examen - offrir à l'élève le local désigné 027 qui est un endroit calme pour favoriser sa concentration.
 - Flexibilité de la présentation de l'examen ou du mode d'accès au matériel - permettre à l'élève d'utiliser les outils technologiques et les logiciels d'appui: Kurzweil, Word Q, Audacity, etc.

L'École secondaire publique Gisèle-Lalonde révisera la présente politique annuellement ou selon les mises à jour des documents de l'IB et ceux du Ministère de l'éducation de l'Ontario.



Annexe - Plan des programmes et services pour élèves ayant des besoins particuliers

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. (2018). *Plan des programmes et services pour élèves ayant des besoins particuliers.*

<http://www.cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2018/10/Plan-Programmes-Services-EAB-P-18-19.pdf>



Références

Baccalauréat international. (2015). *Le programme du diplôme: des principes à la pratique*. Genève, Suisse : IB Publishing Ltd.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. (2009). *Éducation de l'enfance en difficulté: Guide des parents*. Ottawa, Ontario.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. (2010). *Éducation de l'enfance en difficulté: protocole de collaboration pour la prestation de services auprès des élèves*. Ottawa, Ontario.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. (2018). *Plan des programmes et services pour élèves ayant des besoins particuliers*. Repéré à <http://www.cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2018/10/Plan-Programmes-Services-EABP-18-19.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2016). *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario*. Repéré à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/ontariof.html>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2010). *Faire croître le succès: évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1ère - 12e année*. Toronto, Ontario.